

Histoire du droit : Quand un avocat a-t-il assisté un accusé pour la première fois ?

Bibliothèque de Brest – notre réponse du 20/11/2021.



La robe d'un avocat français au XIX ème siècle © Domaine public / wikimedia commons

Dans la Grèce antique, en application du Code de Solon (591 av J.C.), les accusés se défendaient seuls.

Cependant, ils étaient autorisés à faire rédiger leur discours par un logographe, écrivain public, qualifié de Grand Orateur.

La profession d'avocat n'existait donc pas en tant que telle mais l'idée de défense d'autrui est née en Grèce et à Rome : Cicéron en est le plus connu.

Source :

[Les avocats à travers l'histoire de l'Antiquité à nos jours](#), site du cabinet d'avocats d' hamon-degiovanni.com

Cependant, d'après l'ordre des avocats :

« *C'est **au XIIIème siècle** que naît en France l'actuelle profession d'avocat. Celui-ci, comme le laisse entendre l'étymologie (vocatus ad : appelé pour), assiste autrui en justice.*

D'après les textes réglementant la profession (le premier remonte à 1274), l'avocat est tenu de prêter un serment professionnel et d'être inscrit sur une liste officielle (la première liste conservée pour Paris, qui date de 1340, comporte 51 noms ; en 1789, le barreau de Paris comptera environ 600 membres). »

[Du moyen-âge à nos jours, découvrez l'histoire de notre barreau](#) par le Barreau de Paris, le 17/05/2021.

Pour en savoir plus :

Article universitaire

[Histoire des avocats](#) par Marie Houllemare, revue hypermédia *Crimino corpus : histoire des crimes, de la justice et des peines*, le 14/06/2016.

Extrait :

« Ce dossier thématique, qui porte sur la profession d'avocat, est tout particulièrement consacré aux ambiguïtés, tensions et contradictions qui traversent son histoire. Pour l'ouvrir, la figure fondatrice de Cicéron s'impose. Celui-ci prononce son premier plaidoyer criminel, le Pro Roscio Amerino, comme défenseur d'un accusé de parricide : le crime, atroce, nécessite une défense exceptionnelle et la victoire est obtenue grâce aux talents oratoires du jeune avocat. Devenu célèbre, Cicéron revient sur cette affaire dans un passage du traité De Officiis (II, 14), occasion pour lui de souligner certains principes du métier d'avocat. »

Marie Houllemare est Professeure en histoire moderne.

Quelques ouvrages sur l'histoire des avocats

Défendre ! : les ténors du barreau de la Révolution à nos jours

Bernard Oudin, Éditeur 2013, Perrin, 2013.

Résumé :

« De la Révolution à nos jours, de grands ténors du barreau se sont confrontés à de grandes affaires, depuis Malesherbes, défenseur malheureux de Louis XVI, jusqu'à Paul Lombard

défendant Ranucci dans l'affaire dite du pull-over rouge, en passant par Fernand Laborie (Dreyfus), Vincent de Moro-Gaffieri (Landru), René Floriot (Petiot), Emile Pollack (Dominici), Jacques Isorni (Pétain) ou encore Gisèle Halimi (procès de Bobigny).

L'originalité de ce livre est de privilégier la défense dans l'approche de ces procès et de traiter de la relation liant le défenseur à son client. (...) »

Une histoire des avocats en France

Bernard et Pierre-Olivier Sur, Dalloz, 2014.

Présentation :

« L'épopée des avocats en France, de 1274 jusqu'en 1981, méritait d'être racontée dans une narration chaleureuse, qui cherche à réinventer par l'écrit ce que seule la tradition orale a l'usage de transmettre. L'ouvrage présente une histoire arpentée au rythme des principaux textes qui, depuis l'ordonnance de Philippe III le Hardi, ont construit la profession d'avocat. Un récit croisé par le parcours d'avocats, qui ont constitué, puis sauvegardé, l'autorité de l'État de droit et inventé, puis établi, la délicate union des libertés et de la démocratie. Une manière de les écouter plaider pour la défense, dans des harmonies à la couleur de leur temps et à la cadence des procès qui ont illustré l'histoire. (...) »

Pierre-Olivier Sur est bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris. Avocat pénaliste, ancien secrétaire de la Conférence.